



CERTIPHYTO INITIAL DÉCIDEUR EN ENTREPRISE - Non soumise à agrément -

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne

SIRET : 195 111 968 00036
NDA : 2151P002051
Cet engagement ne vaut pas agrément de l'État

CFPPA de l'Épine
52 allée du Château
51460 L'ÉPINE

Tél. : 03 26 68 66 11
Fax : 03 26 68 66 26
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.eplefpachalonsenchampagne.fr



OBJECTIFS VISÉS

- Obtention du certificat individuel «Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

MODES DE VALIDATION

Formation courte certifiante.
À l'issue de la formation, un test sous forme de QCM, est réalisé sur poste informatique en vue de l'obtention du certificat.



La certification Qualiopi a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes: **ACTIONS DE FORMATION**





DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATES DE SESSION

- Calendrier consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine www.eplefpachalonsenchampagne.fr
- Si besoin, nous contacter.

VOIE DE FORMATION

Formation professionnelle continue

ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Décideur en entreprise non soumise à agrément ».
- Réglementation et sécurité environnementale > 4 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 4 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 5 h
- Vérification des connaissances par test informatique > 1 h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction
- Taux de réussite à la certification : **95,24 %**

PRÉREQUIS

- Savoir lire et écrire.

COÛT DE LA FORMATION

120€/ jour de formation, soit pour un parcours de 240 €.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPIAT
- Formation éligible au CPF.
- Autres financements : (VIVEA, OPCO, plan de développement des compétences...).



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public

MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

- Délais d'accès à l'action : Inscriptions demandées 15 jours avant le début de la session.



Contact : Elodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11
cfppa.somme-vesle@educagri.fr